AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1579
FR0000121964-FS0525

29 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2021, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 747 803 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote KLEPIERRE suite à l'annulation d'actions[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 290 355 032 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société KLEPIERRE du 23 juin 2021.